

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

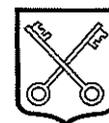
ARRONDISSEMENT DE
MAURIAC

CANTON DE YDES



MAIRIE D'YDES

☎ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N° 019-2025- VOIRIE : Arrêté portant interdiction de circuler et de stationner
Fête Patronale de Fanostre les 06, 07,08 et 09 juin 2025**

Le Maire de la Commune d'Ydes,

- Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande du Comité des Fêtes de Fanostre, représenté par Monsieur BOURDIAL Alexandre,

- **Considérant** qu'à l'occasion de la **Fête Patronale de Fanostre les 06, 07,08 et 09 juin 2025** il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement Rue Jean Jaurès, afin d'assurer la sécurité du public.

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes sont rigoureusement interdits du vendredi 06 juin à 12 heures au lundi 09 juin 2025 à 12 heures Rue Jean Jaurès, de l'angle de la Rue de la Fontaine jusqu'à l'usine Sacatec, site de la Fête Patronale.

Article 2 :

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie et de secours ni aux véhicules des organisateurs.

Article 3 :

Les restrictions de circulation seront annoncées aux usagers par une signalisation verticale, implantée par Mr Gérard ROUSSINGUE, elle sera située de part et d'autre de la zone concernée et devra être éclairée la nuit et maintenue aux frais des organisateurs.

Article 4 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ydes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Gérard ROUSSINGUE Président du Comité des Fêtes de Fanostre,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes.

Fait à Ydes, le 06 mai 2025

Le Maire d'Ydes,

Alain DELAGE